PROCÈS VERBAL RÉUNION DU 5 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la commune de JOUY, **dûment convoqué le 29/05/2020**, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de Mme Nadia LEITUGA, Maire.

Étaient présents: Monsieur Gilles CARIOU, Monsieur Yves GRIBOT, Madame Alice LIMA, Monsieur Pascal GRASSIN, Monsieur Jérémy SIBOUT, Monsieur Éric GOIS, Monsieur Patrice PICARD, Monsieur Jean-Julien BEAU, Monsieur Christophe COURSON, Monsieur Jacques PROVOST, Monsieur Denis RODRIGUEZ, Madame Laure RAVEREAU, Monsieur Éric MARTINY, Madame Maria VEIGA Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jérémy SIBOUT a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2020 - 20

Objet : Indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire

Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoint au maire ayant délégation, en fonction de la strate de population de la commune de Jouy, qui est de 500 à 999 habitants, soit un taux maximal de 10,7 % de l'indice majoré 1027, et ce pour la durée du mandat.

Un tableau récapitulatif des indemnités est joint à la présente délibération.

<u>Délibération n° 2020 – 21</u>

Objet : Election d'un correspondant défense pour la commune de Jouy

Monsieur Jean-Julien BEAU est nommé « Correspondant défense » pour la commune de Jouy Il aura pour vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et servir de relais avec la commune. Il sera destinataire d'une information régulière et s'inscrira dans une action de proximité. Le Correspondant Défense est à la fois le relais entre le ministère de la Défense et la Commune mais également avec la population locale.

Délibération n° 2020 – 22

Objet : Nomination des délégués titulaire et suppléant au SIVOM du Gâtinais en Bourgogne

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020-14 du 23 mai 2020

L'arrêté préfectoral ayant été pris postérieurement à la délibération 2020-14, il convenait de la reprendre pour ne pas invalider la composition du futur comité syndical. Pour rappel, les titulaires et suppléants sont respectivement Mme Nadia Leituga, M. Gilles Cariou, Mme Laure Ravereau et M. Jérémy Sibout.

Délibération n° 2020 – 23

Objet : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il s'avère nécessaire de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres. Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal, et ce, pour la durée du mandat.

Sont désignés en tant que :

- Délégués titulaires : M. Gilles CARIOU, M. Pascal GRASSIN et Mme Alice LIMA
- Délégués suppléants : M. Éric GOIS, M. Patrice PICARD et M. Yves GRIBOT

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Dorange vient présenter, au Conseil Municipal, tous les dossiers du précédent mandat. Pour chacun d'eux sont notées des démarches à effectuer à plus ou moins long terme. Un compterendu de celles-ci sera donné à la prochaine réunion du Conseil.
- La création d'un site Internet est envisagée : M. Rodriguez et Mme Veiga sont en charge du projet.
- L'abrogation de l'arrêté sur la fermeture de l'école jusqu'au 4 juillet sera établie, pour une ouverture des classes le 15 juin 2020 de 9H00 à 12H00.
- Achat des livres pour les enfants de l'école (distribués habituellement à la kermesse de fin d'année scolaire) : préférence pour un libraire local
- Spectacle de Noël pris en charge par la commune : Alice Lima et Maria Veiga se rapprochent de l'école pour le choix de l'intervenant.